

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 2^e jour de juillet 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45, rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Richard David Jean-Claude Boucher Line Quevillon

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Réjean Lampron, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2019-07-73 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

QUESTION DES CONTRIBUABLES

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 5. Gestion financière et administrative**
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Augmentation de salaire – adjointe à la direction
 - 5.3 Modification au contrat de service – Préposé à l'entretien du ménage aux édifices municipaux
 - 5.4 Renouvellement du bail avec Brookfield
 - 5.5 Nomination du pro maire pour le mois d'août, septembre et octobre
 - 5.6 Création du comité de sécurité publique
 - 5.7 Création du comité des travaux publics
 - 5.8 Embauche d'un responsable des travaux publics
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Adoption de l'organigramme sur les mesures d'urgence
- 7. Réseau routier et opération de voirie**
- 8. Urbanisme, environnement et développement**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Embauche d'un étudiant au relais touristique pour la saison estivale 2019
 - 9.2 Embauche d'une monitrice au camp de jour pour la saison estivale 2019
 - 9.3 PRIMADA projet jardin pour aîné
 - 9.4 Demande pour la tenue d'une assemblée générale annuelle de l'Association Athlétique de Notre-Dame-de-la-Salette
- 10. Varia**
- 12. Question des contribuables**
- 13. Levée de la séance**

**2019-07-74 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 3 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

2019-07-75 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de juin 2019 soient adoptées et autorisées
pour paiements au montant total de 110,111.35\$.

**2019-07-76 AUGMENTATION DE SALAIRE – ADJOINTE À
LA DIRECTION**

ATTENDU qu'en 2018 une majoration des salaires a été consentie
à l'ensemble des employés via la résolution 2018-02-
30;

ATTENDU qu'en ce qui concerne l'adjointe à la direction, une
augmentation supplémentaire équivalente à 1\$ de
l'heure était à venir ceci, conditionnellement à
perfectionner son anglais pour s'avérer plus
fonctionnelle en matière de services aux citoyens;

ATTENDU qu'il a été constaté depuis le début de l'année que
l'adjointe à la direction est en mesure de rendre un
service en anglais de manière adéquate;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le Conseil accorde une augmentation équivalente à 1\$ de
l'heure à l'Adjointe à la direction, considérant son
progrès enregistré en anglais conformément aux attentes
du Conseil formulées à cet égard.

**2019-07-77 MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICE –
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU MÉNAGE AUX
ÉDIFICES MUNICIPAUX**

ATTENDU que la Municipalité occupe maintenant l'espace
anciennement utilisé par la caisse Desjardins;

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un contrat d'entretien
avec madame Lucie Monté-Carvalho pour le ménage de
ses locaux avant l'occupation du nouvel espace;

ATTENDU que le travail d'entretien en lien avec l'usage du nouvel
espace requiert plus de temps et qu'une proposition en
ce sens a été déposée par la personne œuvrant à
l'entretien;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David

ET RÉSOLU QUE le Conseil apporte un ajustement à l'actuel contrat de
service de madame Lucie Monté-Carvalho, se
terminant le 31 décembre 2019, quant à l'entretien des
édifices municipaux pour un coût de 25 \$ de plus par

semaine afin de refléter la situation liée à l'occupation de l'espace anciennement utilisé par la caisse Desjardins.

**2019-07-78 RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION
ÉNERGIE LA LIÈVRE – BORNE SÈCHE –
SECTEUR POUPARE.**

ATTENDU que le bail est échu depuis le 31^e jour de mars 2019;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire conserver son bail de location pour le site de la borne-fontaine sèche;

ATTENDU que toutes les conditions du bail daté du 3^e jour de juillet, ci-étant jointes comme «Annexe A» à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU que le conseil accepte de renouveler le bail, sis sur le lot 8A partie du rang 1Est, Canton de Portland, Notre-Dame-de-la-Salette, pour la location d'un espace d'environ 20m², à la compagnie Énergie renouvelable Brookfield pour une période de 5 ans du 3 juillet 2019 au 31 mars 2024 au coût de 1 \$, par année, taxes non incluses.

IL EST DE

PLUS RÉSOLU que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement du bail de location pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

**2019-07-79 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR
LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE, ET OCTOBRE
2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE Monsieur Jean-Claude Boucher soit nommé à titre de maire suppléant pour le mois d'août, septembre et octobre 2019.

**2019-07-80 CRÉATION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

ATTENDU l'intérêt de la part du Conseil à constituer un comité sur la sécurité publique;

ATTENDU que ce comité aura pour mandat de supporter la direction générale dans l'optimisation de l'organisation des actions en matière de sécurité publique;

ATTENDU que le comité sera également amené à établir les priorités et orientations et à cibler les enjeux en matière budgétaire, toujours associés à la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU QUE le Conseil nomme et décrète que les conseillers suivants :

Angèle Bastien
Antonin Brunet

Agissent en tant que membres de ce comité pour œuvrer au mandat ci-haut décrit.

2019-07-81 CRÉATION DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'intérêt de la part du Conseil à constituer un comité sur les travaux publics;

ATTENDU que ce comité aura pour mandat de supporter la direction générale dans l'identification et la planification des différents travaux en lien avec la voirie et/ou les infrastructures municipales en prévision du budget;

ATTENDU que le comité sera également amené à travailler sur certains défis et enjeux pour la municipalité, de concert avec le responsable des travaux publics et la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU QUE le Conseil nomme et décrète que les conseillers suivants :

Jean-Claude Boucher
Richard David

Agissent en tant que membres de ce comité pour œuvrer au mandat ci-haut décrit.

2019-07-82 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'ouverture du poste de responsable des travaux publics au printemps 2019;

ATTENDU que sur 7 candidatures reçues le comité de sélection à rencontrer 4 candidats;

ATTENDU que suite aux entrevues le comité recommande l'embauche d'une personne qui a fait consensus parmi les candidats;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean- Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise l'embauche de Michaël Fong Lefebvre comme responsable des travaux publics au taux horaire de 23\$/h assorti d'une période de probation de 6 mois.

2019-07-83 ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME SUR LES MESURES D'URGENCE

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

- ATTENDU que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :
- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
 - de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;
- ATTENDU que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;
- ATTENDU que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;
- ATTENDU que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;
- ATTENDU que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté l'organigramme relativement aux principales responsabilités quant à l'organisation municipale de sécurité civile et que ce même organigramme soit complété, notamment en ce qui touche la désignation de personnes agissant à titre de substitut, en fonction des besoins présents ou à survenir.

**2019-07-84 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU RELAIS
TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

ATTENDU que la Municipalité s'est inscrite au programme d'Emploi Été Canada et qu'en vertu de ce dernier elle bénéficie jusqu'à 3 ressources associées à ce même programme;

ATTENDU que la Municipalité a procédé lors de la dernière séance, en vertu de ce programme, à l'embauche de deux personnes afin de travailler au relais touristique pour la saison estivale 2019;

ATTENDU qu'il demeurerait un poste à pourvoir en lien avec le programme d'emploi d'été et qu'une personne avait soumis sa candidature à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Amélie Lauzon pour agir en tant que préposé au relais touristique et ce, pour toute la durée de la saison 2019.

2019-07-85 EMBAUCHE D'UNE MONITRICE AU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

ATTENDU que la Municipalité tiendra son camp de jour annuel pour la saison 2019;

ATTENDU qu'une coordonnatrice et une monitrice ont déjà été embauchées pour planifier les différentes activités qui se tiendront tout au long de la durée du camp de jour;

ATTENDU qu'il reste un poste de monitrice à pourvoir et que nous avons reçu une candidature à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Roseméla Lauzon pour agir en tant que monitrice du camp de jour et ce, pour toute la durée de celui-ci.

2019-07-86 PRIMADA PROJET JARDIN POUR AÎNÉS

ATTENDU que le Conseil avait autorisé, via la résolution 2018-03-47, le dépôt d'un projet lié à l'appel de projets 2018 du programme PRIMADA;

ATTENDU que la Municipalité a reçu un avis favorable préalable à l'obtention du soutien demandé pour le projet de Jardin pour aînés dont le coût total est de 20 050 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité confirme son intention de réaliser ce projet et entend respecter toutes les modalités et conditions s'appliquant à celui-ci;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit 4 050\$, et les coûts d'exploitation ultérieur du projet s'il y a lieu;

ET QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA ainsi que tous les dépassements de coûts associés au projet.

2019-07-87 DEMANDE POUR LA TENUE D'UNE AGA DE L'ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

ATTENDU qu'il a été récemment constaté que l'Association athlétique de Notre-Dame-de-la-Salette a été radiée d'office, en 2018, au Registraire des entreprises du Québec faute d'avoir produit sa déclaration annuelle sur une période de plus de deux années consécutives;

ATTENDU que la Municipalité par la résolution 2015-05-124 avait octroyé un mandat à Me Anne Philippe pour procéder à une passation de l'organisme vers un nouveau conseil d'administration à être constitué;

ATTENDU que cette radiation a pour effet de considérer les dernières personnes inscrites au registre comme les administrateurs légitimes de l'Association athlétique de Notre-Dame-de-la-Salette, dont font partie Monsieur Denis Légaré et Monsieur Jean-Claude Boucher à titre de représentant de la Municipalité, et qu'il y a lieu de corriger la situation pour se conformer au Registraire des entreprises du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal demande à l'Association athlétique de Notre-Dame-de-la-Salette de tenir d'ici la fin juillet une assemblée générale destinée à relancer l'organisme et ses activités par l'élection de nouveaux administrateurs et visant la poursuite de sa mission et, ce faisant, procède à la mise à jour de ses informations auprès du Registraire des entreprises du Québec;

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2019-07-88 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h20

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Réjean Lampron directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Réjean Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, maire